

DEPARTEMENT DE L'OISE

ECHANGEUR RN2/RD548

COMMUNE DE SILLY LE LONG



ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

A LA DECLARATION D'UTILITE

PUBLIQUE (DUP) DES TRAVAUX

D'AMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR

RN2/RD548

OBSERVATIONS DU PUBLIC

ANALYSES AVIS ET CONCLUSIONS

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

TOME 2/6

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mercredi 10 juin 2015 au vendredi 10 juillet 2015

SOMMAIRE

I OBJET DE L'ENQUÊTE	page 3
II DEMARCHES ADMINISTRATIVES	page 4
III DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	page 4
III 1 Réalisation du dossier d'enquête publique	
III 2 Documents mis à la disposition du public	
IV PREPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	page 4
V DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	page 4
VI CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	page 4
VII PRESENTATION DU PROJET	page 4
VIII AVIS DES COLLECTIVITES OU ORGANISMES ASSOCIEES	page 5
IX EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	page 8
IX 1 Communication des observations au Maître d'ouvrage	
IX 2 Analyse détaillée des observations du public	
X CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	page 29
XI APPRECIATION DU PROJET DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE	page 30
XI 1 Evaluation de l'Utilité Publique	
XI 2 Analyse du projet	
XI 3 Analyse Bilancielle	
XII ANALYSE ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	page 34
XII 1 sur le dossier d'enquête publique	
XII 2 3 Sur l'avis des collectivités ou organismes associés	
XII Sur les observations du public	
XIII SYNTHESE DES ANALYSES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	page 41
XIV AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	page 44
XII1 Objet de l'enquête	
XII 2 avis et conclusions du commissaire enquêteur	

Philippe LEGLEYE
Commissaire Enquêteur
A rédigé le rapport ci-après :

NOTA : L'ensemble des informations générales concernant cette enquête publique figurent dans le rapport n° 1/6 regroupant les cinq enquêtes publiques « DUP, PARCELLAIRES ; MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE SILLY LE LONG.ET DU SCOT DU PAYS DU VALOIS ; ET LE CLASSEMENT DES VOIRIES ». Dans ce document ne figurent que les informations spécifiques à l'enquête publique sur la DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE, ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur.

I OBJET DE L'ENQUETE

Les enquêtes publiques ayant pour objet :

L'opération de création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548, objet de la présente enquête, porte sur des travaux à réaliser sur le réseau routier national (RN2), dont le maître d'ouvrage est l'Etat, représentée par la Préfète de la Région Picardie et déléguée localement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie (DREAL Picardie).

L'enquête publique porte à la fois sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de l'échangeur RN2/RD548 ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme suivants : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Silly-le-Long et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la communauté de communes du Pays du Valois ;
- des acquisitions foncières à réaliser pour cause d'utilité publique (enquête parcellaire) ;
- le classement des voiries (bretelles de l'échangeur RN2/RD548) dans le domaine de la voirie nationale.

L'enquête publique se veut **unique**, car l'enquête d'utilité publique et l'enquête parcellaire sont réalisées en même temps.

II DEMARCHES ADMINISTRATIVES

VOIR RAPPORT N° 1/6

III DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VOIR RAPPORT N° 1/6

IV PREPARATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

VOIR RAPPORT N°1/6

V DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

VOIR RAPPORT N°1/6

VI CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

VOIR RAPPORT N°1/6

VII PRESENTATION DU PROJET

VOIR RAPPORT N° 1/6

VIII AVIS DES COLLECTIVITES OU ORGANISMES ASSOCIES ET COMMENTAIRES du CE

Avis délibéré du 22 avril 2015 de l'Autorité environnementale sur le projet d'échangeur RN 2 / RD 548, à Silly-sur-le-Long (60)

« Il est rappelé ici que pour tous les projets soumis à étude d'impact, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnaire et du public. Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée par le maître d'ouvrage, et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable au projet. Il vise à permettre d'améliorer la conception du projet, et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur ce projet. La décision de l'autorité compétente qui autorise le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage à réaliser le projet prend en considération cet avis (cf. article L. 122-1 IV du code de l'environnement) ».

Analyse de l'étude d'impact

L'Ae recommande au maître d'ouvrage d'ajouter au dossier d'enquête publique l'étude d'impact initiale de la mise à 2x2 voies de la RN 2, et d'indiquer si les évolutions intervenues depuis la production de cette étude conduisent à modifier le regard porté sur les impacts de ce projet, notamment pour sa partie située à proximité de Silly-le-Long.

Variantes examinées et parti retenu

Afin de consolider la partie consacrée à l'examen des variantes, l'Ae recommande au maître d'ouvrage d'approfondir la description de la variante 1, en expliquant pour quelles raisons elle n'est pas compatible avec le maintien de la desserte ferroviaire de l'entreprise Holcim, et en précisant quels aménagements seraient nécessaires pour que cette compatibilité soit obtenue.

Analyse des impacts du projet

L'Ae recommande, pour la complète information du public, d'expliquer si des mesures sont prévues par le gestionnaire de la route nationale vis-à-vis du « passage à niveau préoccupant » du Plessis-Belleville.

Résumé non technique

Le résumé non technique est clair et complet.

L'Ae recommande de prendre en compte dans le résumé non technique les conséquences des recommandations du présent avis.

Avis et commentaires du CE

L'étude d'impact initiale de la mise à 2x2 voies de la RN 2 a bien été rajoutée au dossier d'enquête publique

Concernant la variante N° 1 (en losange) Le maître d'ouvrage a bien fourni dans le dossier d'enquête publique une explication détaillée justifiant le choix de la variante 2 (en quart de trèfle) plutôt que la variante 1 (en losange)

La variante n°1 dite en losange semble à première vue plus simple, plus rationnelle et moins coûteuse, que la variante n°2 dite en quart de trèfle.

Nonobstant les études comparatives déjà réalisées entre les deux variantes, il conviendrait d'approfondir ces études, afin d'examiner si la variante n°1 dite en losange, malgré les impacts sur le site de la société HOLCIM ne serait pas souhaitable sur le long terme, à la variante n°2

Une autre proposition évoquée par le public serait supprimer la boucle du Quart de trèfle, rapprocher la sortie de la RN2 vers l'ouvrage d'art (ce qui minimiserait l'impact sur les terres agricoles) et utiliser le même cheminement que les transports en commun pour rejoindre le RN2 en direction de Paris

Cette solution nettement plus économique (suppression de la boucle du quart de trèfle) supprimerait par ailleurs le nouveau carrefour accidentogène créé par la variante 2 dite en quart de trèfle (arrivée et sortie de la RN2 et croisement avec la RD 548)

Avis de la chambre d'agriculture de l'Oise par lettre du 16 janvier 2015

L'examen des différentes pièces du dossier d'enquête préalable nous conduit à émettre un *avis défavorable* sur l'opportunité du projet.

En effet, nous estimons que la consommation foncière de 2 hectares de terres agricoles engendrée par le choix de la variante 2 pour réaliser le projet est trop importante.

De plus, après observation du schéma de conception de l'aménagement selon la variante 2 en page 91 de la pièce E, on constate un espace entre la bretelle de sortie Nord et la section de chemin agricole.

Il conviendrait alors de rapprocher au maximum ce futur chemin de cette bretelle afin de limiter la consommation d'espace.

Pour réellement compenser le projet, il est nécessaire de prévoir des compensations foncières.

Avis et commentaires du CE

La formule n°1 « en losange » consomme de l'ordre de 1 hectare de terre agricole au lieu de 2 hectares dans la solution n°2 « en quart de trèfle »

Il serait donc souhaitable qu'avant d'arrêter définitivement la variante n°2 dite en quart de trèfle, le maître d'ouvrage examine avec soin les arguments (ci-dessus) développés en faveur de la solution 1 dite « en losange » ou de la solution « suppression de la boucle du quart de trèfle »

Dans cette éventualité, l'impact sur la terre agricole sera réduit de moitié

Si les arguments (ci-dessus) développés ne sont pas justifiés, la solution n° 2 « en quart de trèfle » sera intégralement appliquée avec les conséquences induites sur le domaine agricole

Réunion d'examen conjoint préalable à l'organisation de l'enquête publique en date du 19 mai 2015 (annexe n° 11)

Etaient présents :

Sous préfecture de Senlis	Monsieur Cloris, Sous Préfet de Senlis
Sous préfecture de Senlis	Madame Jacquot, secrétaire générale adjointe
DDT	Madame Clairville, DSTE, déléguée territoriale
DREAL	Madame Caffin, chef d'unité maîtrise d'ouvrage
DREAL	Monsieur Emmerich, responsable d'opérations
CCI de l'Oise	Monsieur Ménard, directeur de l'aménagement
Silly le Long	Monsieur Corniquet, 1 ^{er} adjoint urbanisme
Lagny le sec	Monsieur Daudre, 1 ^{er} adjoint urbanisme
Montagny Sainte Félicité	Monsieur Douet, Maire
Le Plessis belleville	Monsieur Smaguine, Maire
Nanteuil le Haudoin	Monsieur Sellier, Maire
Nanteuil le Haudoin	Monsieur Buckner, adjoint urbanisme
Conseil départemental	Monsieur Sellier, Conseiller départemental

Rappel

La DREAL a transmis au Préfet de l'Oise un dossier relatif à la création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548, sur le territoire de la commune de Silly le Long en vue de prescrire l'enquête publique qui porte à la fois sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de l'échangeur RN2/RD548 ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme suivants : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Silly-le-Long et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la communauté de communes du Pays du Valois ;
- des acquisitions foncières à réaliser pour cause d'utilité publique (enquête parcellaire) ;
- le classement des voiries (bretelles de l'échangeur RN2/RD548) dans le domaine de la voirie nationale.

Cette réunion tient lieu d'examen conjoint préalable à l'organisation de l'enquête publique, prescrit par l'article L.123-14 du code de l'urbanisme

Monsieur Clovis précise l'objet de la réunion.

Madame Caffin et Monsieur Emmerich rappellent l'objet de l'opération.

Puis certains participants à la réunion, souhaitent avoir des précisions d'ordres techniques, administratifs ou juridiques sur le dossier

Monsieur Clovis ainsi que Madame Caffin et Monsieur Emmerich, apportent des réponses (voir annexe n°11) à chaque demande.

Les dates de l'enquête publique sont précisées en fin de rapport

Avis et commentaires du CE

Pas de commentaires particuliers à formuler après la lecture du compte rendu

IX EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

IX 1 Communication des observations à la DREAL

Conformément aux termes de la réunion du 12 juin 2015, le commissaire enquêteur a transmis l'ensemble des observations, figurant sur le registre d'enquête publique, à la DREAL à Amiens

La Mairie de Silly le Long (siège de l'enquête publique) a photocopié la totalité des observations figurant sur le registre d'enquête publique pour les transmettre par courrier électronique au commissaire enquêteur

Les représentants de la DREAL ont remis par courrier électronique au commissaire enquêteur un mémoire détaillé exposant les commentaires et avis techniques sur les observations figurant dans le registre d'enquête publique

Dans ce mémoire, Monsieur EMMERICH responsable d'opérations routières à la DREAL, a pris soin de répondre à chacune des remarques déposées, soit en apportant une réponse globale lorsque la question posée présentait un intérêt général, soit de manière plus détaillée, lorsque la question posée était par trop précise ou personnelle.

Avis du commissaire enquêteur sur les réactions de la DREAL

Le commissaire enquêteur tient à faire observer le soin pris par les représentants de la DREAL à chacune des observations, afin de justifier les prises de position et les choix opérés par le Maître d'Ouvrage

IX 2 Analyse détaillée des observations du public

OBSERVATIONS DU PUBLIC

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Observations n° 1

Madame Annie KUCHLER

Le 10 juin 2015

Représentante du collectif RN2/RN330 a remis ce jour 10 juin 2015 16h00 premier jour de l'enquête publique, à monsieur le commissaire enquêteur, les pétitions « papier et internet » ainsi que les résultats du sondage facebook, relatifs à la demande d'ouverture de l'échangeur d'accès à Silly le long. Ces pétitions et sondages datent de septembre 2014.

L'échangeur doit être fait rapidement pour fluidifier la circulation dans les rues du Plessis Belleville, que les habitants de Silly le Long, Chevreuille, Oignes, empruntent tous les jours pour se rendre et revenir du travail.

La fermeture du passage à niveau à Le Plessis Belleville, plus l'importance de la circulation dans cette commune, rendent tous déplacements difficiles.

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 2

Monsieur André KUCHLER

Le 10 juin 2015

OUI au projet afin de supprimer les bouchons dans Le Plessis Belleville, d'augmenter la sécurité de ses habitants et de tous les usagers utilisant le passage « Route de Paris » pour se rendre dans les villages environnants

· D'autant plus que l'ouverture de ces bretelles diminuera la pollution !!

Encore oui au projet dans sa totalité

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 3

Monsieur et Madame Julien DUMAY

Le 13 juin 2015

Nous sommes évidemment pour l'ouverture des différents accès et l'ensemble du projet ! On doit gagner un temps considérable en évitant de sortir au Plessis Belleville aux heures de pointe et surtout désengorger notre village de son (illisible)

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 4

Monsieur et Madame CORBEAUX

Le 13 juin 2015

Oui pour le projet d'ouverture de la N2 cela pour fluidifier la circulation entre le Plessis Belleville et Silly le Long

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 5

Madame Anne BUGNON et Alain

Le 13 juin 2015

Nous avons besoin de cette ouverture, de cet accès pour le gain de temps et pour le confort de tous les habitants de notre village et le désengorgement de la traversée de la ville de Plessis Belleville

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 6

Monsieur Franck RIZZO

Le 19 juin 2015

La validation de ce projet est nécessaire, Grace à lui la circulation dans la commune du Plessis Belleville sera fluidifiée et d'avantage sécurisé.

Le gain de temps pour les riverains sera fortement appréciable.

Une étude plus approfondi du projet est cependant nécessaire, car les solutions proposées semblent simplistes (variante n°1 améliorable sans préjudice pour la société Holcim. Car variante °2 semble bien complexe au vu de la configuration

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Les schémas des deux variantes présentés à l'enquête sont uniquement des schémas de principe, se voulant simplistes afin de favoriser la meilleure lisibilité et la meilleure compréhension du dossier par le public. Les deux types d'échangeur présentées dans le dossier d'enquête sont lisibles et connus des usagers de la route et très communs sur le réseau routier.

Les deux solutions présentées à l'enquête ont fait l'objet de premières études qui ont permis de repérer les différents enjeux du territoire et d'évaluer chacune des variantes en fonction de ces enjeux.

La variante 1 présente des contraintes d'emprise et de fonctionnement pour Holcim que la variante 2 permet justement d'éviter. Beaucoup d'études ont été faites afin d'optimiser la variante 1, mais il n'y avait pas d'alternative à un coût raisonnable. La variante 2 ne remet pas en cause la desserte ferroviaire d'Holcim et son fonctionnement, alors que la variante 1 aurait un préjudice fonctionnel et économique pour Holcim. Ainsi, la variante 2 permet de répondre aux mêmes besoins que la variante 1 tout en préservant l'activité actuelle de la société Holcim ; c'est pour cela que cette variante 2 est celle présentée à l'enquête publique.

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Il me semble en effet qu'il conviendrait d'affiner les études comparatives chiffrées, des deux, voir des trois variantes possibles, en tenant compte des impacts positifs et négatifs de chaque variante sur son environnement, avant d'arrêter définitivement la variante N° 2 (en quart de trèfle)

Observations n° 7

Monsieur Lionel DILAIN

Le 19 juin 2015

Je suis habitant de Nanteuil le Haudouin et comme beaucoup de Nanteuillais, nous nous rendons régulièrement au Plessis Belleville pour faire nos achats comme le centre Leclerc, nous sommes obligés de sortir au Plessis Belleville par la RN 330,

Je trouve ce carrefour dangereux, beaucoup de circulation, surtout le soir avec le problème du passage à niveau (encore un !!). Nanteuillais nous sommes tous dans l'attente de la mise en place d'un échangeur qui soulagerait les usagers qui se rendent à Sully le Long ou au Plessis Belleville, le projet de la variante 1 me parait le mieux adapté.

Dans l'attente d'un vrai projet

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

L'ensemble des éléments permettant de replacer la variante 1 dans son contexte et de comprendre pourquoi la variante 2 est la variante préférentielle, et donc celle présentée à l'enquête, figurent dans le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis émis par l'Autorité environnementale (Ae - CGEDD), disponible en pièce K du dossier d'enquête publique (pages 4 et 5).

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Il me semble en effet qu'il conviendrait d'affiner les études comparatives chiffrées, des deux, voir des trois variantes possibles, en tenant compte des impacts positifs et négatifs de chaque variante sur son environnement, avant d'arrêter définitivement la variante N° 2 en quart de trèfle

Observations n° 8**Monsieur Philippe TORET**

Le 23 JUIN 2015

Oui à l'ouverture d'un échangeur complet à la hauteur de Silly le Long/Montagny

Pour la sécurité des habitants de Silly /Plessis.

Inadmissible que cela n'ait pas été fait depuis le début. Cela n'aurait rien couté de plus

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

La création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 n'avait pas été retenue en 2003 lors de la Déclaration d'Utilité Publique portant sur la RN2 entre Mitry-Mory et Soissons. C'est pourquoi ces travaux n'ont pas pu être envisagés lors de l'aménagement à 2x2 voies de la section Le Plessis-Belleville / Nanteuil-le-Haudouin.

De plus amples informations sont disponibles en pièce A (paragraphe 1.a)).

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Rien à rajouter aux commentaires du maître d'ouvrage

Observations n° 9**Monsieur André TRIFT**

Le 23 JUIN 2015

Il est impératif de faire un raccordement à la RN2.

Pour se rendre à Nanteuil ou à Crépy, étant à l'est du Plessis, il est nécessaire de passer 4 ronds points, un passage à niveau dangereux du à la circulation intense. Au retour un Stop interminable.

En cas d'accident sur ce passage à niveau, quel est l'itinéraire de délestage actuellement ?

Actuellement à qui sert le pont , alors que le chemin de Montagny est en sens interdit dans les deux sens !!(Sauf riverains) qui sont les riverains ?
Le non raccordement est un non sens écologique et économique

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 10

Monsieur Aristide GUEGUEN

Le 26 JUIN 2015

Il me semble nécessaire de rétablir l'ouverture d'accès entre la RN2 et Silly pour fluidifier la circulation, surtout au Plessis, pour la sécurité, pour la proximité... Bref une question : pourquoi ne pas l'avoir fait dès le début des travaux, cela n'aurait il pas évité un surcout financier

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

La création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 n'avait pas été retenue en 2003 lors de la Déclaration d'Utilité Publique portant sur la RN2 entre Mitry-Mory et Soissons. C'est pourquoi ces travaux n'ont pas pu être envisagés lors de l'aménagement à 2x2 voies de la section Le Plessis-Belleville / Nanteuil-le-Haudouin. Ainsi, une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique, objet de la présente enquête, est nécessaire afin de réaliser ces travaux d'échangeur.

Afin d'éviter tout surcoût financier, le maître d'ouvrage a anticipé la réalisation d'un futur échangeur entre la RN2 et la RD548 en adaptant l'ouvrage d'art franchissant la RN2 et les bretelles de convois exceptionnels, de façon à ce qu'ils puissent être intégrés directement dans le futur échangeur.

De plus amples informations sont disponibles en pièce A (paragraphe 1.a)).

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Rien à rajouter aux commentaires du maître d'ouvrage

Observations n° 11

Monsieur Bertrand VIGOUROUX

Le 29 juin 2015

Nous ne pouvons qu'être favorable au projet d'ouverture de l'échangeur RN2/RD548 à Silly le long.

En effet cet échangeur va favoriser le flux de circulation entre la commune de Silly le Long et Nanteuil le Haudouin.

Cette ouverture de l'infrastructure routière permettra aux commerces Nanteuillois de bénéficier de l'apport de la population de Silly le Long

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 12

Monsieur Serge CHEVREAU et Madame Mireille CARTIER

Le 3 juillet 2015

Nous sommes favorables au plus haut point pour l'ouverture de la bretelle qui relie la nationale 2 à Silly le Long, qui existait avant la mise à deux voies de celle-ci et qui n'aurait jamais due être fermée

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 13

Monsieur (illisible)

Le 4 juillet 2015

Penser à ceux qui habitent Silly et qui sont obligés de faire le tour par Nanteuil, après une journée de travail
Faites un effort

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 14

Monsieur Jean Luc GENTY

Le 4 juillet 2015

Ma famille est favorable ç la remise en service totale de l'échangeur Silly le long et nationale 2. La fermeture a engendrée l'obligation de passer par le Plessis

Belleville ou des bouchons se sont créés aux heures de pointes et le franchissement du rond point et du passage à niveau est devenu plus dangereux
Merci de votre compréhension

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 15
Monsieur C. COURTAT
Le 4 juillet 2015

Nous sommes favorables à la mise en service d'un échangeur pour la fluidité de la circulation et la réalisation de notre PLU , Zone artisanale

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 16
Monsieur et Madame Michel POINSOT
Le 4 juillet 2015

Nous sommes favorables pour l'ouverture des bretelles d'accès sur la RN2

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 17
Monsieur Julien PESTEL et Nicolas CHARLES
Le 4 juillet 2015

Nous sommes favorables à la mise en service de ce pont que nous avons vu se construire depuis que nous habitons Silly.

(Illisible) et tous les désagréments que cela engendre est à nos yeux exaspérant.

Le désengorgement de la commune du Plessis Belleville est plus que nécessaire, il devient infernal de traverser celle-ci aux heures de pointe.

Nous devons nous rendre régulièrement vers Paris, CDC, Mitry ou vers Soissons, Villers Cotterêt , nous perdons du temps en passant par le Plessis ou en empruntant la route dangereuse de Nanteuil

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 18

Monsieur Aimé LE BOULANGER

Le 7 juillet 2015

La réouverture de la bretelle d'accès à la RN2 est plus que souhaitable, surtout en raison des routes d'accès aux autres villages qui se dégradent (les routes) de plus en plus et deviennent très dangereuses

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 19/20

Monsieur et Madame Michel RIFFET

Le 7 juillet 2015

Souhaite que la bretelle de Silly le Long soit ouverte à cause du passage intense devant mon domicile

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 21

Madame DELETANG

Le 8 juillet 2015

Demande la mise en service rapide de l'échangeur de la (illisible) pour éviter le passage important de VL et PL qui vont sur Silly le Long dans le Plessis Belleville

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 22

Monsieur Madame LAROU...(Illisible)

Le 8 juillet 2015

Futurs habitants de Silly le Long (septembre 2015) nous souhaiterions la réouverture de la bretelle d'accès de Silly le Long à la N2 dans les deux sens

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 23

Monsieur Michaël DA COSTA ET Madame Claire MERIT

Le 8 juillet 2015

Nous allons habiter au Plessis Belleville en septembre, empruntant la RN2 tous les jours , il est impératif pour nous que les bretelles d'accès soient ouvertes dans les deux sens

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 24

Monsieur ou Madame (illisible)

Le 8 juillet 2015

Favorable au projet d'ouverture de la RN2

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 25

Monsieur ou Madame (illisible)

Le 8 juillet 2015

Habitante de Silly, nous souhaitons avoir un accès à la RN2

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 26

Madame Nicole VIGNERON

Le 8 juillet 2015

Je souhaite avoir un accès à la RN2

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 27

Monsieur J/P BOURQUIN

Le 8 juillet 2015

L'accès à la RN2 est primordiale (sortie et entrée via Paris). Cet échangeur va permettre le développement de la zone artisanale

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 28

Monsieur et Madame JOSSE

Le 8 juillet 2015

Nous sommes favorables à, une ouverture urgente de cette bretelle pour la sécurité et le désengorgement de notre commune

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 29

Monsieur Jean Luc JEANGÉORGET

Le 8 juillet 2015

Bien entendu nous sommes favorables à cette démarche de « libérer » Silly le Long. Nous l'avons déjà écrit il y a quelques années

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 30

Madame BAHAMANE (illisible)

Le 8 juillet 2015

Je souhaite la sortie sur la RN2

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 31

(Illisible)

Le 8 juillet 2015

Ouvrez vite, nous en avons besoin

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 32

Monsieur Julien DELAGE (adjoint au Maire de Plessis Belleville)

Le 8 juillet 2015

Je souhaite la sortie sur la RN2, cela sera beaucoup plus pratique pour tout le monde

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 33

Madame Colette LEMAIRE (de Plessis Belleville)

Le 8 juillet 2015

Je souhaite la réouverture de la bretelle de la RN2 vers Silly le Long et des autres bretelles ENTREE ET SORTIE.

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 34

Monsieur Nicolas CORNIQUET

Le 8 juillet 2015

Je suis favorable à la création d'un échangeur complet

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 35

Monsieur Olivier CHATEL

Le 10 juillet 2015

Je suis fortement demandeur, donc favorable à la création d'un échangeur complet, ceci pour un gain de temps matin et soir sur le trajet domicile travail pour moi et mon épouse

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 36

Monsieur Roland BLIN

Le 10 juillet 2015

Favorable fortement à la création d'un échangeur complet, gain de temps sur le trajet travail, plus value bien immobilier avec un accès à proximité la RN2.

Un grand ras le bol de cette décision d'avoir fermé les sorties et entrées

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Observations n° 37

Monsieur Daniel LEFRANC

Maire de SILLY LE LONG

Le 10 juillet 2015

La commune de Silly le Long souhaite l'ouverture rapide de la bretelle Sud, promise en septembre, selon un courrier de monsieur le sous préfet.

Concernant l'échangeur de Silly le Long souhaite un financement rapide, afin de faciliter le développement économique et la fluidité de la circulation automobile.

Il conviendra de limiter l'emprise sur les terrains agricoles et de veiller à l'accès de ces terrains pour les agriculteurs

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Pétitions n°1

Collectif RN2/RN330

Le 10 juin 2015

Madame Annie KUCHLER a remis au commissaire enquêteur (voir observation n° 1) une pétition ayant recueillie 1302 signatures datée de septembre 2014

Cette pétition ne concerne pas directement l'objet de la présente enquête publique, mais souligne l'intérêt de la population de Silly le Long et d'autres communes avoisinantes quant au projet de l'échangeur RN2/RD548.

Texte de la pétition :

« Nous soussignés, usagers de la RN2 ou habitants des communes du secteur concerné, demandons en urgence l'aménagement des rampes « convois exceptionnels » et l'ouverture au trafic de l'accès depuis la RN2 vers la D548 pour la desserte des communes voisines et le désengorgement de celles actuellement traversés du fait de cette situation »

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

LETTRES

Lettre N° 1

Monsieur Philippe ROLAND

Le 28 juin 2015

Lettre adressée à Monsieur le Maire de Silly le Long

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'enquête publique qui nous est présentée actuellement n'intègre pas l'aménagement qui doit permettre de rétablir l'accès à la future zone d'activités, prévue au **PLU de Silly le long et au SCOT** de la communauté des communes du Pays de Valois et **aux territoires agricoles de Silly le Long et du Plessis** situés à l'Ouest de la société Holcim entre la RN2 et et la voie SNCF. Il est également fait abstraction de la bretelle d'accès par les convois exceptionnels à la RN2 en direction de Paris.

En particulier la parcelle Z252 de la commune de Silly le long, propriété privée de la société Holcim, constitue un bouchon à cet accès en son extrémité, sur une partie qui ne suppose pas la voie de chemin de fer privée de cette société. Le tampon de bout de ligne ferroviaire étant à environ 35 mètres de l'extrémité de la parcelle cadastrale.

Je considère qu'il est impératif que l'extrémité de la parcelle Z252 sur une surface d'environ 330 m2 soit intégrée à l'enquête parcellaire pour expropriation dans le cadre de ce projet.

Je considère que l'aménagement de cet accès doit être inclus dans l'opération projetée

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

L'objet de l'enquête publique est bien l'aménagement de l'échangeur entre la RN2 et la RD548. Ainsi, il est normal que l'enquête n'intègre que les besoins d'aménagement relatif à cet échangeur (emprises, projet,...). C'est pourquoi l'accès à une éventuelle zone d'activités, portée par les collectivités locales et n'ayant pas encore fait l'objet d'une concertation et d'un dossier de création de ZAC, ne peut pas être pris en compte dans l'enquête actuelle. La collectivité locale, porteuse du projet, intégrera l'aménagement des accès à son projet le moment venu (la zone étant classée 2AUI dans le PLU de Silly-le-Long, l'urbanisation est envisagée à long terme et nécessitera une importante phase de concertation).

La bretelle d'accès à la RN2, dans le sens Soissons-Paris, pour les convois exceptionnels demeure inchangée dans le projet d'aménagement de l'échangeur par rapport à la situation actuelle ; c'est pourquoi le dossier n'indique pas de modification à cet endroit.

Enfin, la parcelle Z252 fait actuellement objet d'une procédure parallèle d'acquisition par l'État. Par ailleurs, cette parcelle n'est pas nécessaire pour la réalisation du projet d'échangeur RN2/RD548 ; ainsi, elle n'a pas à être intégrée dans la présente enquête parcellaire.

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire complémentaire à rajouter à ce du maître d'ouvrage, si ce n'est qu'il conviendra d'affiner les études comparatives

chiffrées, des deux, voir des trois variantes possibles, en tenant compte des impacts positifs et négatifs de chaque variante sur son environnement, avant d'arrêter définitivement la variante N° 2 en quart de trèfle

Lettre N° 2

SCI du Domaine de Préaulx

Le 28 juin 2015

Extrait de la lettre du 01 juillet 2015 transmise au commissaire enquêteur, l'intégralité du texte est à reprendre dans le courrier précité joint au registre d'enquête publique

➤ Lors de la DUP de 2003 le dossier d'enquête publique n'avait pas fait l'objet d'étude d'impact.

Dans le cadre de l'actuel projet aucune étude d'impact pour la zone concernée ne fait partie du dossier malgré la recommandation exprimée dans la conclusion du paragraphe 2.1 du document K page 5/6 de l'avis de l'autorité Environnementale et dans le paragraphe 2.3 page 5/6 du même document K.

Nous constatons deux points négatifs dans cette enquête :

Le dossier n'intègre pas l'aménagement qui doit permettre de rétablir l'accès à la future zone d'activités, prévue au PLU de Silly le Long et au SCOT de la communauté des communes du Pays de Valois et aux territoires agricoles de Silly le Long et du Plessis situés à l'Ouest de la société HOLCIM entre la RN 2 et la voie SNCF. Il est également fait abstraction de la bretelle de raccordement d'accès par les convois exceptionnels à la RN2 en direction de Paris.

Bien que ces préoccupations soient abordées par le Maître d'ouvrage dans les documents présentés (voir extrait de la pièce A du dossier page 4/19

➤ La parcelle Z252 de la commune de Silly le Long, propriété privée de la société HOLCIM constitue un bouchon à cet accès en son extrémité sur une partie qui ne supporte pas la voie de chemin de fer privée de cette société. Le tampon de bout de ligne ferroviaire étant environ à 35 mètres de l'extrémité de la parcelle cadastrale.

En conclusion, nous demandons :

- 1) Intégrer impérativement dans le projet, l'achat par l'autorité expropriante de l'extrémité de la parcelle Z252 HOLCIM soit environ 330m²
- 2) De consolider, comme l'a suggéré l'Avis de l'Autorité Environnementale, l'examen des variantes (conclusion du paragraphe 2.2 page 5/6 du document K)

Afin d'avoir un aménagement clair et précis de la circulation, inclus dans le projet, sur la partie Nord est du projet

Pour la circulation :

- ❖ Des engins utiles à l'exploitation agricole des surfaces enclavées derrière chez HOLCIM
- ❖ Des allers et venues de l'activité HOLCIM
- ❖ Des convois exceptionnels en direction de Paris
- ❖ Pour la réalisation future des aménagements prévus au PLU de Silly le Long et du SCOT de la communauté des communes du Pays de Valois Une variante N° 3 doit être étudiée

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le dossier de DUP de 2003 avait bien fait l'objet d'une étude d'impact. Celle-ci a même été mise à disposition du public lors de cette enquête afin de garantir la transparence des études (conformément aux recommandations de l'Ae). Par ailleurs, la DREAL Picardie a répondu à l'ensemble des remarques émises par l'Autorité Environnementale (pièce K) ; ces réponses figurent dans le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis émis par l'Autorité environnementale (Ae - CGEDD), disponible en pièce K du dossier d'enquête publique.

L'objet de l'enquête publique est bien l'aménagement de l'échangeur entre la RN2 et la RD548. Ainsi, il est normal que l'enquête n'intègre que les besoins d'aménagement relatif à cet échangeur (emprises, projet,...). C'est pourquoi l'accès à une éventuelle zone d'activités, portée par les collectivités locales et n'ayant pas encore fait l'objet d'une concertation et d'un dossier de création de ZAC, ne peut pas être pris en compte dans l'enquête actuelle. La collectivité locale, porteuse du projet, intégrera l'aménagement des accès à son projet le moment venu (la zone étant classée 2AUI dans le PLU de Silly-le-Long, l'urbanisation est envisagée à long terme et nécessitera une importante phase de concertation).

La bretelle d'accès à la RN2, dans le sens Soissons-Paris, pour les convois exceptionnels demeure inchangée dans le projet d'aménagement de l'échangeur par rapport à la situation actuelle ; c'est pourquoi le dossier n'indique pas de modification à cet endroit.

Enfin, la parcelle Z252 fait actuellement objet d'une procédure parallèle d'acquisition par l'État. Par ailleurs, cette parcelle n'est pas nécessaire pour la réalisation du projet d'échangeur RN2/RD548 ; ainsi, elle n'a pas à être intégré dans la présente enquête parcellaire.

Enfin, la variante 2 permet justement de répondre aux différents types d'enjeux de circulation soulignés dans le deuxième point de la conclusion, contrairement à la variante 1, en permettant justement la meilleure prise en compte des trajets d'Holcim et des circulations agricoles, tout en facilitant le futur aménagement de la ZAC prévue dans les documents d'urbanisme.

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

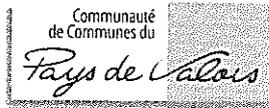
Pas de commentaire complémentaire à rajouter à ce du maître d'ouvrage, si ce n'est qu'il conviendra toutefois d'affiner les études comparatives chiffrées, des deux, voir des trois variantes possibles, en tenant compte des impacts positifs et négatifs de chaque variante sur son environnement, avant d'arrêter définitivement la variante N° 2 en quart de trèfle

Lettre N° 3

Communauté de Commune

« Pays du Valois »

Le 07 juillet 2015



Crépy-en-Valois, le 7 juillet 2015

M. le Commissaire Enquêteur
Philippe LEGLEYE
5 rue Marcel Trumel
60330 Silly-le-Long

Objet : Complément d'Avis sur le projet d'échangeur RN2/RD548

Affaire suivie par :
Anne-Claire CHOQUER, Directeur Général des Services : (anneclaire.choquer@cc-paysdevalois.fr)
Stanca LAZARESCU, Chargée de l'Aménagement du Territoire (stanca.lazarescu@cc-paysdevalois.fr)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Communauté de communes du Pays de Valois a eu l'opportunité de donner son avis sur le dossier d'enquête préalable à la réalisation du projet d'échangeur RN2/RD548 sur le territoire de la commune de Silly-le-Long.

Si l'avis ainsi formulé dans le cadre de la concertation interservices a été de nature favorable, une analyse plus approfondie du dossier et notamment du schéma d'aménagement du futur échangeur, nous amène aujourd'hui à solliciter quelques explications supplémentaires.

Ainsi, malgré le fait que parmi les enjeux identifiés justifiant la réalisation de cette opération figure « l'accès à l'entreprise Holcim, société d'exploitation de granulats (sable, cailloux, graviers,...) et à la future zone d'activités, prévue au PLU de Silly-le-Long. » (Pièce C, page 3), le schéma d'aménagement retenu (Pièce G2, page 5) se limite à représenter l'emprise des bretelles constituant le futur diffuseur, sans aucune précision sur l'aménagement de l'accès proprement dit nécessaire à la future zone intercommunale.

Compte tenu aussi du fait que le périmètre de cette future zone se situe entre l'entreprise Holcim (au Nord) et est encadré par la voie ferrée et la N2 au sud, il est essentiel que le projet du futur échangeur prenne en compte et intègre de façon globale l'ensemble d'aménagements nécessaires à la concrétisation des enjeux identifiés dans le dossier d'enquête publique, dont l'accès à la future zone intercommunale prévue dans le SCoT du Pays de Valois.

Nous souhaitons donc que le schéma d'aménagement de futur échangeur intègre les modalités et représente visuellement le tracé d'accès (entrée et sortie) à la future zone intercommunale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Benoît HAQUIN

Communauté de Communes du Pays de Valois
62 rue de Soissons - 60800 Crépy-en-Valois - Tél. : 03 44 88 05 09 - Fax. : 03 44 88 37 45
info@cc-paysdevalois.fr - www.cc-paysdevalois.fr

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

L'objet de l'enquête publique est bien l'aménagement de l'échangeur entre la RN2 et la RD548. Ainsi, il est normal que l'enquête n'intègre que les besoins d'aménagement

relatif à cet échangeur (emprises, projet,...). C'est pourquoi l'accès à une éventuelle zone d'activités, portée par les collectivités locales et n'ayant pas encore fait l'objet d'une concertation et d'un dossier de création de ZAC, ne peut pas être pris en compte dans l'enquête actuelle. La collectivité locale, porteuse du projet, intégrera l'aménagement des accès à son projet le moment venu (la zone étant classée 2AUI dans le PLU de Silly-le-Long, l'urbanisation est envisagée à long terme et nécessitera une importante phase de concertation).

Le schéma de l'aménagement de l'échangeur (variante 2) permettra bien l'accès à une éventuelle ZAC, mais ce schéma n'a aucune raison d'intégrer le tracé des accès pour deux raisons : le projet de zone intercommunale reste hypothétique et est envisagée à long terme, et la DREAL Picardie n'est pas maître d'ouvrage de cet aménagement de zone intercommunale. La variante 2, présentée à l'enquête, garantit bien la faisabilité du projet de zone intercommunale.

La réflexion sur les accès, le fonctionnement et l'emplacement d'une future ZAC est du ressort de la collectivité territoriale compétente et la DREAL Picardie, en tant que maître d'ouvrage de l'échangeur RN2/RD548, sera un partenaire à associer lors de la concertation du dossier de ZAC.

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire complémentaire à rajouter à ce du maître d'ouvrage, si ce n'est qu'il conviendra toutefois d'affiner les études comparatives chiffrées, des deux, voir des trois variantes possibles, en tenant compte des impacts positifs et négatifs de chaque variante sur son environnement, avant d'arrêter définitivement la variante N° 2 en quart de trèfle

Courriel N° 4

Madame Claudine SYRYLO

Le 08 juillet 2015

C'est en tant qu'Ã©lue que je vous Ã©crits mais aussi et surtout en tant que habitantes du PLESSIS BELLEVILLE.

En 1992, lorsque je me suis installÃ©e au Plessis Belleville, la nationale 2 Ã 4 voies Ã©tait stoppÃ©e Ã hauteur de Dammartin.

AccÃ©der au plessis Belleville, Ã Lagny le sec, Ã Montagny, Ermenonville, Silly le long et tous ces petits villages, aux heures de pointe n'Ã©tait pas d'une facilitÃ© Ã©vidente. De loin d'Ã©jÃ nous faisons la queue aux heures de pointe pour traverser le Plessis qui Ã©tait la route principale pour desservir tous ces petits villages. Une longue file de vÃ©hicules devaient alors patiemment attendre avant d'atteindre le carrefour de la bonne rencontre, avec tous les risques que cela comporte. Un long flot de vÃ©hicules, de bruits, de gaz d'Ã©chappement et bien Ã©videmment et surtout de dangers parcourait alors le plessis Belleville.

Notre village à la campagne se transformait chaque jour en boulevard Parisien...

Nous nous accrochions alors à l'espoir que cette nationale soit prolongée sur 4 voies au delà des limites du Plessis.

Et un jour, de mémoire je dirais 1999, 2000 nous avons eu le plaisir enfin de voir s'ouvrir les nouvelles sorties de Lagny le sec, et du plessis Belleville.

Enfin nous avons retrouvé de la quiétude, nous, habitants du plessis Belleville.

Nous avons aussi gagné du temps, dans nos parcours quotidien, car vous n'êtes pas sans savoir que la nationale 2 est la route que tous les Isariens du sud de l'Oise (limite seine et marne) empruntent pour se rendre au travail chaque jour, vers Roissy en France, l'aéroport, les zones de Mitry Compans, de Parinor 2, les routes menant vers Paris.

Malheureusement quelques années après, lors du prolongement de la nationale 2 vers le nord du département, nous avons de nouveau perdu, la sécurité, la tranquillité et malheureusement nous avons retrouvé les bouchons, la circulation intense, les dangers, les bruits, les tremblements des fenêtres au passage des camions de marchandises qui traversant le plessis Belleville de part en part...et le prolongement de nos temps de parcours quotidiens.

Les habitants des villages environnants ont de nouveau été pris au piège des quelques décisions financières prises en haut lieu, par des personnes qui ne se sont peut être jamais préoccupées pour se rendre compte des impacts sur nos populations des décisions prises.

Alors Monsieur de Commissaire enquêteur, la vie de nos villages est suspendue au rapport que vous allez rédiger, autant dire que nous espérons beaucoup de la qualité de vos mots et de votre attitude. Nous espérons tous que vous aurez su entendre, nos espoirs, espoir de retrouver un plaisir de vivre à la campagne, espoir de pouvoir faire traverser nos enfants dans les rues du plessis sans craindre à chaque instant pour leur vie, espoir de permettre à tous les citoyens de nos villages voisins de retrouver une facilité de transport, espoir de faire revenir un peu de silence dans notre village de campagne entouré de champs cultivés mais pourtant aussi bruyant que les abords du périphériques parisiens.

Nous espérons des rues du Plessis Belleville plus paisibles à l'abri du passage des nombreux camions, nous espérons retrouver la tranquillité qui a été la notre pendant quelques années, la construction de cette Nationale 2 à 4 voies devant être un progrès et non une rétrogradation

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Lettre N° 5

SCEA Philippe ROLLAND

Le 10 juillet 2015

Voir TOME 3/6 « PARCELLAIRE »

Lettre N° 6

Monsieur Didier DOUCET

Maire de Lagny le Sec

Le 08 juillet 2015

Extrait de la lettre du 08 juillet 2015 transmise au commissaire enquêteur, l'intégralité du texte est à reprendre dans le courrier précité joint au registre d'enquête publique

Au nom de Lagny le Sec , nous souhaitons apporter notre soutien pour la réalisation dans les délais de l'échangeur de Silly le Long sur la RN2 , l'absence de cet échangeur pose aujourd'hui de très gros problème de circulation sur notre commune

Les véhicules en provenance de Paris se dirigeant vers Silly le Long, Oignes, Chéreville mais aussi dans l'autre sens, utilisent le CD 84 qui passe notre commune créant de gros bouchons aux heures de pointe Bouchons également jusqu'au carrefour du CD84 et de la RN 330

Le CD 84 et la RN 330 disposent d'un passage à niveau (très dangereux) créant également des bouchons

Nous demandons instamment que l'échangeur puisse être réalisé au plus tard pour fin 2017 , comme l'Etat s'y est engagé

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

Lettre N° 7

Madame Emilie GILLES

Non datée

Tranquillité pour les habitants du Plessis et moins de passage

Facilité pour les habitants de Silly pour une arrivée plus rapide dans leur commune

Désencombrements des passages à niveau et rond point

Utilisation d'une route qui a couté de l'argent et qui ne sert quasiment jamais

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de commentaire

AVIS ET COMMENTAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pas de commentaire

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Au terme d'une enquête publique de 31 jours relative au projet de création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 au droit de la commune de Silly le Long

L'enquête publique porte à la fois sur :

- La déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de l'échangeur RN2/RD548
- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme suivants : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Silly-le-Long et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la communauté de communes du Pays du Valois ;
- Des acquisitions foncières à réaliser pour cause d'utilité publique (enquête parcellaire) ;
- Le classement des voiries (bretelles de l'échangeur RN2/RD548) dans le domaine de la voirie nationale.

L'enquête publique se dit « **unique** », car les 5 enquêtes sont réalisées en même temps.

Nombre d'observations recueillies :

	REGISTRE	LETTRES	PETITIONS	TOTAL
DUP	37	6	1302	1345
Parcellaire	0	1	0	1
Compatibilité PLU	0	0	0	0
Compatibilité SCOT	0	0	0	0
Classement voirie	0	0	0	0
ENSEMBLE	37	7	1302	1346

Sur les 37 observations figurant dans le registre d'enquête publique la totalité est favorable au projet d'échangeur sur la RN2/RD548. sous réserve de quelques nuances toutefois sur la variante retenue (n°2 en quart de trèfle)

Sur la pétition ayant recueillie 1345 signatures, il est demandé d'urgence la réalisation de l'échangeur

Sur les 7 lettres adressées au commissaire enquêteur, toutes sont favorables au projet de l'échangeur mais avec quelques réserves sur :

- Sur la variante retenue,
- Sur l'impact des territoires agricoles,
- Sur la réalisation future des aménagements prévus au PLU de Silly le Long et du SCOT de la communauté des communes du Pays de Valois
- Sur le maintien des accès aux territoires agricoles

Il conviendra donc de tenir compte de ces réserves dans l'élaboration du projet définitif de l'échangeur RN2/RD548

X CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

VOIR RAPPORT N° 1/3

XI APPRECIATION DU PROJET SUR L'ENQUÊTE D.U.P.

XI 1 Evaluation de l'utilité publique de l'opération

Sans empiéter sur les prérogatives du juge administratif qui dit le droit, le sens de l'avis qui doit être rendu dans le cadre de la procédure de DUP, nécessite qu'il soit répondu à cinq questions qui se posent de façon classique en matière d'expropriation à savoir :

- l'opération présente t-elle concrètement un caractère d'intérêt public ?
- l'expropriation envisagée est-elle nécessaire pour atteindre les objectifs de l'opération ?
- le bilan coûts- avantages de l'opération.
- Les atteintes à la propriété privée
- Les inconvénients d'ordre social et l'atteinte à d'autres intérêts publics

Il existe en outre d'autres contrôles effectués par le juge administratif.

A l'issue de l'analyse bilancielle menée, on aboutit alors à une appréciation finale sur l'utilité ou la désutilité du projet soumis à l'enquête.

XI 2 ANALYSE DU PROJET

Justification de l'utilité publique de l'opération

Selon un principe jurisprudentiel bien établi, une opération ne peut être légalement déclarée d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier, et éventuellement les inconvénients d'ordre social, la mise en cause de la protection et de la valorisation de l'environnement ou l'atteinte à d'autres intérêts publics qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'elle présente.

XI 2 1 ANALYSES EXTRAITES DE L'ETUDE D'IMPACT et commentaires du commissaire enquêteur

En 2003, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la RN2 ne retient pas la création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 malgré les demandes locales formulées à l'enquête publique. Le projet n'a donc pas été intégré au programme de la RN2 ; ainsi dès la mise à 2x2 voies de la RN2 dans ce secteur, les échangeurs entre la RN2 et la RD548 ont été coupés. Néanmoins, dans sa conclusion, le commissaire enquêteur jugeait opportun que le maître d'ouvrage mène ses études sur cet échangeur et le soumette dans le futur à une nouvelle enquête publique, définissant ainsi un programme d'aménagement local cette fois-ci. L'opportunité de ce projet est même renforcée par le fait que l'ouvrage de franchissement de la RN2 et que deux bretelles (bretelles de transports exceptionnels) ont déjà été construits lors de la mise à 2x2 voies de la RN2. Ainsi, l'opportunité de créer un échangeur, et même un demi-échangeur dans un premier temps, est existante.

Le projet d'échangeur entre la RN2 et la RD548 répond à différents enjeux du territoire, enjeux justifiant notamment l'utilité publique du projet :

- Améliorer la desserte locale du territoire et améliorer l'accessibilité à l'ensemble des services des communes aux alentours ;
- Permettre le maintien des activités économiques locales et favoriser un éventuel développement économique futur ;
- Réduire les nuisances et gênes au centre-ville du Plessis-Belleville en améliorant notamment la sécurité et la fluidité de la RN330 ;
- Améliorer la qualité de vie des riverains.

Les enjeux

La qualité de l'air constitue une composante importante de l'environnement du fait de son impact sur la santé humaine. Le projet, de par sa nature, sera sans influence sur ce paramètre. A ce titre, cet aspect représente un enjeu peu important pour le projet.

Silly-le-long ne dispose pas de D.I.C.R.I.M.

Silly-le-long n'est pas concerné par le P.P.R.N. de l'Oise.

Aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) n'est prescrit sur cette commune.

La zone de projet se situe dans une zone d'aléa moyen sur une grille de 5 niveaux : très faible,

Les biocorridors ne présentent pas d'enjeu ou de contrainte particulière pour le projet.

Les zones humides ne présentent pas d'enjeu ou de contrainte particulière pour le projet.

Les zones de préemption ne présentent pas d'enjeu ou de contrainte particulière pour le projet

Le projet ne s'inscrit pas dans un zonage NATURA 2000.

La Trame verte et bleue des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique de Picardie et d'Ile de- France ne présente pas d'enjeu ou de contrainte particulière pour le projet

Dans la zone de projet et dans la zone périphérique, la flore et la végétation ne représentent pas d'enjeu ou de contrainte particulière

Les insectes, amphibiens et les reptiles ne représentent pas d'enjeu ou de contrainte particulière pour le projet

Synthèse des enjeux

Enjeux, sensibilités et contraintes du milieu physique

Il n'y a ni enjeu, ni contrainte sur le milieu physique. Les travaux sont de trop faible ampleur pour causer un impact direct sur la géologie, la pédologie et le climat

Enjeux, sensibilités et contraintes sur les risques naturels

Le seul risque naturel recensé (aléa moyen) dans l'aire d'étude est lié aux mouvements de terrain dus au phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Ce risque représente une contrainte technique faible pour le projet qui devra appliquer, notamment au niveau des terres agricoles non remuées (contrairement aux abords du diffuseur actuel) les mesures constructives conformément aux normes en vigueur.

Enjeux, sensibilités et contraintes du milieu naturel

Les habitats qui couvrent la zone de projet, dans laquelle les travaux seront effectués, ne présentent aucune sensibilité écologique vis-à-vis du projet.

Enjeux, sensibilités et contraintes du paysage et du patrimoine

L'aire d'étude comprend un monument inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques : l'église Saint-Pierre-Saint Paul de Silly-le-Long.

Situé à plus de 500m, l'église ne représente pas d'enjeux pour le projet.

Enjeux, sensibilités et contraintes du milieu humain

L'habitat, absent et se trouvant à plus de 900 m de la zone de projet, ne représente ni contrainte, ni enjeu.

Les activités économiques

Aucune activité commerciale n'a été recensée en dehors des commerces présents dans le bourg. Une activité industrielle, la société HOLCIM se situe en

périphérie du projet. Pour les commerces du bourg, la clientèle ne peut emprunter actuellement le diffuseur.

Cependant, HOLCIM et les ayant-droits de Montagny-Sainte-Félicité empruntent régulièrement le pont.

Ces activités pourraient présenter une contrainte si au cours des travaux, les voies d'accès devaient momentanément être condamnées. La contrainte est toutefois considérée comme faible, car les travaux s'effectueront essentiellement du côté du chemin agricole (avec une circulation agricole seulement).

Les activités économiques ne représentent qu'un enjeu très faible.

Urbanisme

La zone de projet ne figure pas dans le PLU. L'enjeu est fort puisque une demande de compatibilité avec le PLU doit être engagée.

Servitudes d'utilité publique

Différentes servitudes d'utilité publique ont été recensées. Aucune d'entre elles ne représentent d'enjeu.

Infrastructures de transports et de déplacements

La circulation actuelle ne représente pas d'enjeu particulier en raison du faible trafic : Montagny-Sainte-Félicité pour les riverains et les camions de la Société HOLCIM.

Les risques technologiques

L'aire d'étude n'est pas concernée par le risque lié aux transports de matières dangereuses par voie routière.

L'aire d'étude est concernée par le transport de matières dangereuses par voie fer présente un enjeu du fait des conséquences graves sur la santé humaine et l'environnement qui pourraient être occasionnées en cas d'accident.

Ambiance sonore

Les niveaux existant mesurés montrent une émergence à proximité immédiate de la RN2, seulement. Il n'y a pas d'enjeu.

Le foncier agricole

Avec une consommation d'une surface de deux ha pour réaliser l'aménagement du diffuseur, cela représente un enjeu fort.

XI 3 ANALYSE BILANCIELLE

➤ L'opération présente-t-elle concrètement un caractère d'intérêt public ?

Le projet d'échangeur entre la RN2 et la RD548 répond à différents enjeux du territoire, enjeux justifiant notamment l'utilité publique du projet :

- Améliorer la desserte locale du territoire et améliorer l'accessibilité à l'ensemble des services des communes aux alentours ;
- Permettre le maintien des activités économiques locales et favoriser un éventuel développement économique futur ;
- Réduire les nuisances et gênes au centre-ville du Plessis-Belleville en améliorant notamment la sécurité et la fluidité de la RN330 ;
- Améliorer la qualité de vie des riverains.

Et en tenant compte de la justification de l'utilité publique ci dessus ainsi que des enjeux tous favorables au projet, sauf l'impact sur les terres agricoles, il est incontestable que le projet présente un caractère d'intérêt public.

➤ L'expropriation envisagée est-elle nécessaire pour atteindre les objectifs de l'opération ?

Que ce soit dans la variante n°1 (en losange) ou la variante n°2 (en quart de trèfle) retenue au projet, ou toute autre variante, l'expropriation est nécessaire.

A noter toutefois que la variante n°1 (en losange) impacte un hectare de terre agricole alors que la variante n°2 (en quart de trèfle) impacte deux hectares (soit la deux fois plus)

➤ Le bilan coûts- avantages de l'opération.

Estimation sommaire des dépenses de l'opération.

désignation	Coût (en euros HT)
Etudes	45000€
Acquisitions foncières	45000€
Travaux préparatoires	67000€
Terrassement et couches de forme	595000€
Assainissement	120000€
Chaussées	300000€
Exploitation et sécurité	60000€
Aménagements bretelles existantes sud	90000€
Aménagements liés à l'environnement	22000€
Surveillance des travaux	45000€
Total HT	1389000€
TVA (20%)	277800€
Total TTC	1666800€

Cette estimation figurant au dossier d'enquête publique correspond à la réalisation de la variante n° 2 dite en quart de trèfle.

Le montant ne me paraît pas excessif par rapport à d'autres opérations similaires et compte tenu du nombre de prestations pour réaliser cet ouvrage

A noter toutefois que ces travaux seront réalisés en deux tranches, l'une correspondant à « l'aménagement des bretelles existantes » représentant un faible montant et réalisable dans un délai court, l'autre la variante n° 2 dite en quart de trèfle, devrait être réalisée avant 2020 sous réserve de l'obtention des financements correspondants. Ce décalage dans le délai de réalisation des travaux se traduira par une actualisation des prix

La variante n°1 dite en losange semble à première vue plus simple, plus rationnelle et moins coûteuse, que la variante n° 2 dite en quart de trèfle.

Nonobstant les études comparatives déjà réalisées entre les deux variantes, il conviendrait d'approfondir ces études, afin d'examiner si la variante n°1 dite en losange, malgré les impacts sur le site de la société HOLCIM ne serait pas souhaitable sur le long terme, à la variante n° 2

Une autre proposition évoquée par le public serait de supprimer la boucle du Quart de trèfle, rapprocher la sortie de la RN2 vers l'ouvrage d'art (ce qui minimiserait l'impact sur les terres agricoles) et utiliser le même cheminement que les transports en commun pour rejoindre le RN 2 en direction de Paris

Cette solution nettement plus économique (suppression de la boucle du quart de trèfle) supprimerait par ailleurs le nouveau carrefour accidentogène créé par la variante 2 dite en quart de trèfle (arrivée et sortie de la RN2 et croisement avec la RD 548)

XII ANALYSE ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

XII 1 Du dossier d'enquête publique

XII 2 De l'avis des collectivités ou organismes associés

XII 3 Des observations du public

XII 1 Sur le dossier d'enquête publique

- Le dossier d'enquête publique est bien réalisé, conformément aux textes juridiques qui régissent le compte tenu du dossier d'enquête publique
- Ce dossier est par ailleurs clair, facilement compréhensible par le public
- L'emplacement du projet est judicieux,
- Le projet n'est pas concerné par « NATURA 2000 », ZNIEFF et PNR
- L'étude comparative entre les deux variantes n°1 dite en losange et n°2 dite en quart de trèfle ne permet pas de définir avec certitude le bien fondé du choix qui a été arrêté sur la variante n°2 dite en quart de trèfle. Il conviendra donc de faire une étude plus approfondie sur les variantes envisagées afin d'affirmer ou d'infirmer le bien fondé de la variante n°2 (en quart de trèfle) retenue au dossier d'enquête publique
- Le projet répond favorablement à la forte demande de sa réalisation par les services de l'Etat, les élus, le public
- Il sera nécessaire de prévoir la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Silly le Long , ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la communauté de communes du Pays du Valois
- S'agissant des emprises sur le domaine privé, il sera nécessaire, indépendamment des accords amiables qui pourraient être passés pour la cession de certaines parcelles, de ne conduire une procédure d'expropriation, conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, que pour les besoins qui concourent strictement à la réalisation de l'échangeur RN2/RD548 sur la commune de Silly le Long .
 - En ayant le souci permanent de:
 - réduire les atteintes environnementales,
 - compenser les nuisances avérées en proposant d'indemniser des propriétaires situés en limite d'emprise,
 - conserver aux propriétaires situés en bordure d'emprise les moyens d'accéder à leurs parcelles.

XII 2 Sur l'avis des collectivités ou organismes associés

Ne sont traités dans cette analyse que les thèmes ayant fait l'objet de commentaires pouvant adapter ou aménager le projet.

Avis délibéré du 22 avril 2015 de l'Autorité environnementale sur le projet d'échangeur RN 2 / RD 548, à Silly-sur-le-Long (60)

Variantes examinées et parti retenu

Afin de consolider la partie consacrée à l'examen des variantes, l'Ae recommande au maître d'ouvrage d'approfondir la description de la variante 1, en expliquant pour quelles raisons elle n'est pas compatible avec le maintien de la desserte ferroviaire de l'entreprise Holcim, et en précisant quels aménagements seraient nécessaires pour que cette compatibilité soit obtenue.

Analyse des impacts du projet

L'Ae recommande, pour la complète information du public, d'expliquer si des mesures sont prévues par le gestionnaire de la route nationale vis-à-vis du « passage à niveau préoccupant » du Plessis-Belleville.

Avis et commentaires du CE

L'étude d'impact initiale de la mise à 2x2 voies de la RN 2 a bien été rajoutée au dossier d'enquête publique

Concernant la variante N° 1 (en losange) Le maître d'ouvrage a bien fourni dans le dossier d'enquête publique une explication détaillée justifiant le choix de la variante 2 (en quart de trèfle) plutôt que la variante 1 (en losange)

La variante n°1 dite en losange semble à première vue plus simple, plus rationnelle et moins coûteuse, que la variante n° 2 dite en quart de trèfle.

Nonobstant les études comparatives déjà réalisées entre les deux variantes, il conviendrait d'approfondir ces études, afin d'examiner si la variante n°1 dite en losange, malgré les impacts sur le site de la société HOLCIM ne serait pas souhaitable sur le long terme, à la variante n° 2

Une autre proposition évoquée par le public serait de supprimer la boucle du Quart de trèfle, rapprocher la sortie de la RN2 vers l'ouvrage d'art (ce qui minimiserait l'impact sur les terres agricoles) et utiliser le même cheminement que les transports en commun pour rejoindre le RN 2 en direction de Paris

Cette solution nettement plus économique (suppression de la boucle du quart de trèfle) supprimerait par ailleurs le nouveau carrefour accidentogène créé par la variante 2 dite en quart de trèfle (arrivée et sortie de la RN2 et croisement avec la RD 548)

Avis de la chambre d'agriculture de l'Oise par lettre du 16 janvier 2015

L'examen des différentes pièces du dossier d'enquête préalable nous conduit à émettre un *avis défavorable* sur l'opportunité du projet.

En effet, nous estimons que la consommation foncière de 2 hectares de terres agricoles engendrée par le choix de la variante 2 pour réaliser le projet est trop importante.

De plus, après observation du schéma de conception de l'aménagement selon la variante 2 en page 91 de la pièce E, on constate un espace entre la bretelle de sortie Nord et la section de chemin agricole.

Il conviendrait alors de rapprocher au maximum ce futur chemin de cette bretelle afin de limiter la consommation d'espace.

Pour réellement compenser le projet, il est nécessaire de prévoir des compensations foncières.

Avis et commentaires du CE

La formule n° 1 « en losange » consomme de l'ordre de 1 hectare de terre agricole au lieu de 2 hectares dans la solution n°2 « en quart de trèfle »

Il serait donc souhaitable qu'avant d'arrêter définitivement la variante n°2 dite en quart de trèfle, le maître d'ouvrage examine avec soin les arguments (ci-dessus) développés en faveur de la solution 1 dite « en losange » ou de la solution « suppression de la boucle du quart de trèfle »

Dans cette éventualité, l'impact sur la terre agricole sera réduit de moitié

Si les arguments (ci-dessus) développés ne sont pas justifiés, la solution n° 2 « en quart de trèfle » sera intégralement appliquée avec les conséquences induites sur le domaine agricole, il faudra dans ce cas aménager un carrefour sécurisé au droit de l'arrivée et sortie de la RN2 et le croisement avec la RD 548

XII 3 Sur les observations du public

Les 37 observations enregistrées sur le registre d'enquête publique sont toutes favorables à la création d'un échangeur RN2 /RD548 de part et d'autre du pont qui enjambe la RN2 sur la commune de Silly le Long.

Les arguments évoqués par le public sont tous sensiblement de même nature, l'on peut lire par exemple :

« L'échangeur doit être fait rapidement pour fluidifier la circulation dans les rues du Plessis Belleville, que les habitants de Silly le Long, Chevreuille, Oignes, empruntent tous les jours pour se rendre et revenir du travail.

La fermeture du passage à niveau à Le Plessis Belleville, plus l'importance de la circulation dans cette commune, rendent tous déplacements difficiles »

Ou encore :

« Nous sommes favorables au plus haut point pour l'ouverture de la bretelle qui relie la nationale 2 à Silly le Long, qui existait avant la mise à deux voies de celle-ci et qui n'aurait jamais dû être fermée »

Cette observation également favorable au projet, mais avec **un doute sur le choix de la variante :**

« Je trouve ce carrefour dangereux, beaucoup de circulation, surtout le soir avec le problème du passage à niveau (encore un !!). Nanteuillais nous sommes tous dans l'attente de la mise en place d'un échangeur qui soulagerait les usagers qui se rendent à Silly le Long ou au Plessis Belleville, le projet de la variante 1 me paraît le mieux adapté. Dans l'attente d'un vrai projet »

Autre observation favorable mais là aussi **avec un doute sur la variante retenue**

« La validation de ce projet est nécessaire, Grace à lui la circulation dans la commune du Plessis Belleville sera fluidifiée et d'avantage sécurisé.

Le gain de temps pour les riverains sera fortement appréciable.

Une étude plus approfondi du projet est cependant nécessaire, car les solutions proposées semblent simplistes (variante n°1 améliorable sans préjudice pour la société Holcim. Car variante °2 semble bien complexe au vu de la configuration »

Une pétition ayant recueillies 1302 signatures par le « Collectif RN2/RN330 », mais datée de septembre 2014 donc bien avant l'ouverture de l'enquête publique, mais très favorable à « l'aménagement des rampes RN2/RD548 »

Les 4 lettres adressées au commissaire enquêteur ne sont pas opposées au projet, **mais font état de réserves et notamment :**

*: « L'enquête publique qui nous est présentée actuellement n'intègre pas l'aménagement qui doit permettre de rétablir l'accès à la future zone d'activités, prévue au **PLU de Silly le long et au SCOT de la communauté des communes du Pays de Valois et aux territoires agricoles de Silly le Long et du Plessis situés à l'Ouest de la société Holcim entre la RN2 et et la voie SNCF. Il est également fait abstraction de la bretelle d'accès par les convois exceptionnels à la RN2 en direction de Paris ».***

Ou encore :

« En conclusion, nous demandons :

3) Intégrer impérativement dans le projet, l'achat par l'autorité expropriante de l'extrémité de la parcelle Z252 HOLCIM soit environ 330m2

4) De consolider, comme l'a suggéré l'Avis de l'Autorité Environnementale, l'examen des variantes (conclusion du paragraphe 2.2 page 5/6 du document K)

Afin d'avoir un aménagement clair et précis de la circulation, inclus dans le projet, sur la partie Nord est du projet »

Je considère que, malgré un dossier bien détaillé, il subsiste malgré tout un doute, non pas sur l'utilité d'un échangeur ou le public et les élus sont unanimes quant à l'urgence de sa réalisation, mais sur le choix de la variante retenue.

En conséquence il conviendra d'affiner les études comparatives chiffrées, des deux, voir des trois variantes possibles, en tenant compte des impacts positifs et négatifs de chaque variante sur son environnement, avant d'arrêter définitivement la variante N° 2 en quart de trèfle.

Il conviendra également de tenir compte des aménagements périphériques au projet et plus particulièrement l'accès à la future zone d'activités, prévue au PLU de Silly le long et au SCOT de la communauté des communes du Pays de Valois ainsi qu'aux territoires agricoles de Silly le Long et du Plessis situés à l'Ouest de la société Holcim entre la RN2 et la voie SNCF.

XIII SYNTHÈSE DES ANALYSES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les « analyses et avis du commissaire enquêteur » ont été faits à l'article XII ci-dessus au fur et à mesure de l'examen des dossiers ci après :

- XII 1 Du dossier d'enquête publique
- XII 2 De l'avis des collectivités ou organismes associés
- XII 3 Des observations du public

Il est à noter que l'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'information du public a été suffisante.

Ce projet a été élaboré à la suite d'une concertation avec la population

Préalablement à l'enquête publique nous avons eu plusieurs réunions avec les représentants du maître d'ouvrage afin de finaliser le dossier d'enquête publique et organiser les modalités de l'enquête publique.

Le contenu du dossier d'enquête publique est conforme aux règles en vigueur et suffisamment détaillé pour la bonne compréhension du public

Durant les permanences, j'ai pu m'entretenir à plusieurs reprises avec les représentants de la ville, de la DREAL et de la société HOLCIM qui m'ont précisé certains détails nécessaires à la bonne compréhension du dossier par le public.

Les permanences ont été assurées dans des conditions tout à fait acceptables.

L'ensemble des thèmes ayant déjà fait l'objet d'un avis et d'un commentaire détaillé par le commissaire enquêteur je ne reviendrai pas dessus, sauf en ce qui concerne ceux ou j'estime que le maître d'ouvrage doit être particulièrement vigilant.

Et notamment :

Sur la nécessité de faire une étude plus approfondie sur les différentes variantes possibles avant d'arrêter définitivement le choix sur la variante n°2 dite « en quart de trèfle »

La variante n°1 dite « en losange » est assez séduisante et présente à première vue un certain nombre d'avantages :

Grande facilité pour rentrer et sortir de la RN2

Parcourt beaucoup plus court pour les convois exceptionnels et les véhicules des particuliers

Pas d'intervention de l'exploitant routier à chaque passage de convoi exceptionnel

Moins de risque d'accident au droit du carrefour de la sortie et de l'entrée de la RN2 et de la RD548

Le coût des travaux doit être sensiblement moins cher que la variante n°2

Un impact sur les terres agricoles nettement plus faible qu'en variante 2"quart de trèfle"

Par contre cette variante a un impact fort sur les installations de la société HOLCIM

Selon les renseignements obtenus auprès de Monsieur Sébastien DUNET Responsable exploitation région Nord Ouest France de la société HOLCIM l'impact sur leur installation dans la solution n°1 en losange serait de l'ordre de 30 mètres, ce qui correspond sensiblement à la valeur de deux wagons.

Un train de 24 wagons est livré tous les samedis en provenance de Belgique Ces wagons sont accrochés ensuite à la locomotrice de Holcim et vidés les uns après les autres par rotation de 8 wagons sur la trémie de récupération des agrégats, soit 3 rotations de 8 wagons

La distance actuelle entre la trémie de récupération des agrégats et le butoir en bout de voie ferrée, correspond sensiblement à la longueur de 10 wagons

Si l'on supprime 30 mètres (soit la valeur de 2 wagons) il restera toujours de la place pour 8 wagons, ce qui en théorie ne change rien à la rotation actuelle

Afin de se laisser une marge de sécurité en bout de ligne, il faudrait probablement réduire les rotations à 6 wagons, soit 4 rotations de la locomotrice au lieu de 3

Une autre formule consisterait à reculer la trémie d'une trentaine de mètres à l'intérieur du dépôt.

A examiner également l'impact sur l'entrée et sortie des camions du dépôt HOLCIM. Selon monsieur DUNET, l'activité du dépôt génère en période creuse (soit actuellement) une flotte de 60 camions aller et 60 camions retour par jour.

Voir aussi l'impact sur l'accès aux terres agricoles situées au Sud Ouest du dépôt HOLCIM.

La variante « suppression de la boucle du quart de trèfle »

Une autre proposition évoquée par le public serait de supprimer la boucle du Quart de trèfle, rapprocher la bretelle de sortie de la RN2 vers l'ouvrage d'art (ce qui

minimiserait l'impact sur les terres agricoles) et utiliser le même cheminement que les transports exceptionnels pour rejoindre le RN 2 en direction de Paris

Cette solution nettement plus économique (suppression de la boucle du quart de trèfle) supprimerait par ailleurs le nouveau carrefour accidentogène créé par la variante 2 dite en quart de trèfle (arrivée et sortie de la RN2 au croisement avec la RD 548)

Le choix définitif de la variante retenue ne pourra se faire qu'après une étude comparative chiffrée des trois variantes possibles, soit : la variante dite en losange, la variante dite en quart de trèfle, et la variante dite en quart de trèfle avec suppression de la boucle d'accès à la RN2.

Au cas où la variante n° 2 dite en « quart de trèfle serait maintenue », il conviendra de prévoir un carrefour aménagée (rond point ou similaire) au droit de la sortie et entrée de la RN2 et du croisement avec la RD548

Le commissaire enquêteur considère que les avantages que présente ce projet l'emportent sur les inconvénients qu'il génère et penchent en faveur de la Déclaration d'Utilité Publique de sa réalisation.

XIV AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET DE D.U.P.

XII 1 objet de l'enquête

La procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 au droit de la commune de Silly le Long

XII 2 avis et conclusions du commissaire enquêteur

Au terme d'une enquête de 31 jours et après avoir analysé l'ensemble des avantages et des inconvénients de l'enquête publique relative au projet d'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 au droit de la commune de Silly le Long

Considérant :

Que la publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête,

Que les publications dans les journaux ont été faites dans les journaux régionaux ou locaux au moins 15 jours avant le début de l'enquête et répétées dans ces mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête unique

Que les dossiers d'enquêtes publiques, ont été mis à la disposition du public, dans la mairie de Silly le Long pendant toute la durée de cette enquête

Que le registre d'enquête a été également mis à la disposition du public dans la mairie de Silly le Long, pendant toute la durée cette enquête

Que le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences, en Mairie de Silly le Long pour recevoir le public

Que les termes de l'arrêté préfectoral ayant organisé l'enquête unique ont été respectés,

Que le commissaire enquêteur n'a à rapporter aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête unique

que le projet d'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 au droit de la commune de Silly le Long présente un caractère d'intérêt public,

Que les expropriations envisagées sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'opération,

Que le coût de cette réalisation ne paraît pas déraisonnable par rapport aux autres réalisations similaires ou approchantes.

Qu'il n'existe aucun intérêt social majeur justifiant le refus d'utilité publique de cette opération.

Que les nombreuses observations enregistrées dans le registre d'enquête publique ainsi que le contenu de la pétition et les termes des 5 lettres sont très majoritairement favorables au projet

Je considère que **les avantages que présente ce projet l'emportent sur les inconvénients qu'il génère.**

Je donne donc **Un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique** en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 au droit de la commune de Silly le Long mais assorti d'une réserve et d'une recommandation ci-dessous

RECOMMANDATIONS : (Les recommandations correspondant à des préconisations vivement souhaitées, le commissaire enquêteur demande à ce qu'elles soient prises en considération)

RESERVE N°1

Le choix définitif de la variante retenue ne pourra se faire qu'après une étude comparative chiffrée des trois variantes possibles. Cette étude tiendra compte des impacts positifs et négatifs de chaque variante (la variante dite en losange, la variante dite en quart de trèfle, et la variante dite en quart de trèfle avec suppression de la boucle d'accès à la RN2).

RECOMMANDATION N°1

Au cas où la variante n° 2 dite en « quart de trèfle serait maintenue », il conviendra de prévoir un carrefour aménagée (rond point ou similaire) au droit de la sortie et entrée de la RN2 et du croisement avec la RD548

RECOMMANDATION N°2

Il conviendra également de tenir compte des aménagements périphériques au projet et plus particulièrement l'accès à la future zone d'activités, prévue au PLU de Silly le long et au SCOT de la communauté des communes du Pays de Valois ainsi qu'aux territoires agricoles de Silly le Long et du Plessis situés à l'Ouest de la société Holcim entre la RN2 et la voie SNCF.

RECOMMANDATION N°3

S'agissant des emprises sur le domaine privé, il sera nécessaire, indépendamment des accords amiables qui pourraient être passés pour la cession de certaines parcelles, de ne conduire une procédure d'expropriation conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, que pour les besoins qui concourent strictement à la réalisation du projet de création d'un échangeur entre la RN2 et la RD548 au droit de la commune de Silly le Long en ayant le souci permanent de:

- réduire les atteintes environnementales,
- compenser les nuisances avérées en proposant d'indemniser des propriétaires situés en limite d'emprise,
- conserver aux propriétaires situés en bordure d'emprise les moyens d'accéder à leurs parcelles.

Le commissaire enquêteur
Philippe LEGLEYE

